

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2003

NOTE DE SYNTHÈSE

I - FINANCES COMMUNALES

I-1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les services fiscaux ont notifié les bases d'imposition pour l'année 2003 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ASSURE
Taxe d'habitation	5.020.000 €	11,80%	592.360 €
Foncier bâti	3.188.000 €	13,00 %	414.440 €
Foncier non bâti	47.900 €	25,18 %	12.061 €
TOTAL			1.018.861 €

TAXES	MONTANT COMPENSATOIRE
Taxe d'habitation	39.470 €
Foncier bâti	5.427 €
Taxe professionnelle	13.370 €
TOTAL	58.267 €

Si l'on ajoute le produit assuré et les allocations compensatrices, le produit fiscal assuré s'élève à : **1.077.128 €**.

- ? **La loi SRU** impose aux communes de plus de 3500 habitants limitrophes d'une agglomération un quota de 20 % de logements sociaux. D'après les recensements effectués, il manque 285 logements sociaux sur la commune. Par courrier en date du 21 février 2003, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes nous informe qu'une somme de **43.448,25 €** sera prélevée sur les recettes fiscales de la commune.

- ? **La loi sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail** a contraint la commune à revoir l'emploi du temps de tout le personnel. Le recrutement d'un agent d'entretien affecté à la voirie communale s'est

avéré indispensable afin de maintenir la qualité du service fourni aux usagers. Le coût d'un agent à temps complet, charges sociales comprises, peut être évalué à 20.000 €.

De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de l'année 2003 s'élève à la somme de 502.264,00 € soit une progression insignifiante de 0,39 %.

De ce fait, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier les taux d'imposition pour l'année 2003 conformément au tableau ci-dessous :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	5.020.000 €	12,30 %	617.460 €
Foncier bâti	3.188.000 €	13,50 %	430.380 €
Foncier non bâti	47.900 €	25,18 %	12.061 €
TOTAL			1.059.901 €

TAXES	MONTANT COMPENSATOIRE
Taxe d'habitation	39.470 €
Foncier bâti	5.427 €
Taxe professionnelle	13.370 €
TOTAL	58.267 €

Si l'on ajoute le produit fiscal résultant des nouveaux taux et le montant des allocations compensatrices, on obtient un produit fiscal pour 2003 d'un montant de **1.118.168 €**.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter les taux d'imposition suivants :

- **Taxe d'habitation** : **12,30 %**
- **Foncier bâti** : **13,50 %**
- **Foncier non bâti** : **25,18 %**

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer afin d'adopter les taux proposés.

A titre indicatif, pour l'année 2002 :

- ? la moyenne départementale de la taxe d'habitation est de 16,28 %
- ? la moyenne départementale de la taxe sur le foncier bâti est de 15,78 %
- ? la moyenne départementale de la taxe sur le foncier non bâti est de 25,02 %

I -2 BUDGET PRIMITIF
2003

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Lors de l'élaboration du budget primitif 2003, toutes les recettes et les dépenses de fonctionnement ont été évaluées pratiquement pour l'année entière afin d'avoir une vision claire et précise des besoins financiers de la commune.

Les éventuels dépassements de crédits feront l'objet d'un réajustement au Budget Supplémentaire 2003.

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✂ **Les charges à caractère général** s'élèvent à 726.000 € (voir détail page 7).
- ✂ **Les charges de personnel**, pour l'année 2003, ont été évaluées à 1.321.700 € (voir détail page 7-8).
- ✂ **Les charges de gestion courante** s'élèvent à 330.937,38 € (détail page 8).
- ✂ **Les atténuations de produits** s'élèvent à 43.448,25 €. Elles sont en forte diminution du fait que la taxe ordures ménagères est perçue en totalité par la CANCA à compter du 1^{er} janvier 2003.
- ✂ **Les charges financières** s'élèvent à 228.412,95 € et se décomposent ainsi :
 - intérêts des emprunts 152.603,52 €
 - ICNE 75.809,43 €
- ✂ **La dotation aux amortissements** s'élève à 37.258,20 €.
- ✂ **Les dépenses imprévues** s'élèvent à 120,83 €.
- ✂ **Le virement à la Section d'Investissement** s'élève à 179.255,05 €.

Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à
2.867.132,66 €.

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ✍ **Les produits des services** s'élèvent à 162.800 €. Ils sont en baisse d'environ 15.000 € car la commune ne perçoit plus la taxe de raccordement au réseau d'assainissement. En effet, la compétence assainissement ayant été transférée à la CANCA, toutes les recettes et les dépenses sont désormais gérées par la Communauté.

- ✍ **Impôts et taxes** : le montant s'élève à 1.678.760,00 €. Cette somme prend en compte le versement de la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 135.246 € ainsi que la perte de la taxe ordures ménagères perçue désormais directement par la CANCA.

- ✍ **Les dotations et participations** s'élèvent à 710.229,00 €.

- ✍ **Les autres produits de gestion courante** s'élèvent à 250.000 €. Ils correspondent à la location de la carrière à la SEC et aux revenus des locations des logements communaux.

- ✍ **Les atténuations de charges** s'élèvent à 65.343,66 €.

**Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à
2.867.132,66 €.**

SECTION INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- ✍ **Le remboursement du capital des emprunts** s'élève à 257.286,10 € dont 50.343,66 € au titre des ICNE.

- ✍ **Les dépenses d'équipement individualisées en opérations** s'élèvent à 80.000 € et se décomposent ainsi :
 - Divers travaux de voirie 15.000 €

- Bâtiments communaux	25.000 €
- Vestiaire Brocarel	25.000 €
- Aménagement Stade de Brocarel	15.000 €

✍ **Les dépenses d'équipement non individualisées** s'élèvent à 78.000 € et se décomposent ainsi :

- Matériel de transport	65.000 €
- Matériel de bureau (photocopieur)	10.000 €
- Acquisitions diverses voirie	3.000 €

**En définitive, les dépenses d'investissement s'élèvent à
415.286,10 €**

2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

✍ **Les dotations et fonds divers** s'élèvent à 120.500 € et se décomposent de la manière suivante : 90.500 € au titre du FCTVA et 30.000 € au titre de la TLE.

✍ **Les subventions d'équipement** s'élèvent à 2.463,42 € au titre du remboursement du capital des subventions en annuités.

✍ **Les amortissements** des immobilisations s'élèvent à 37.258,20 €.

✍ **Les intérêts courus non échus** s'élèvent à 75.809,43 €

✍ **Le virement de la Section de Fonctionnement** s'élève à 179.255,05 €

**En définitive, les recettes d'investissement s'élèvent à
415.286,10 €.**

**TOUTES SECTIONS CONFONDUES, LES DEPENSES ET LES
RECETTES S'EQUILIBRENT A 3.282.418,76 €.**

